

Publications périodiques

Comptes annuels

PORTZAMPARC

Société anonyme au capital de 4 302 024,00 Euros
Siège social : 1 Boulevard Haussmann, 75009 Paris
399 223 437 R.C.S. Paris

Comptes annuels au 31 décembre 2020 approuvés par l'assemblée générale ordinaire du 27 mai 2021

I. — Bilan et hors bilan au 31 décembre 2020

En milliers d'euros au 31 décembre	Notes	2020	2019
Actif			
Caisse, banques centrales et CCP		-	-
Effets publics et valeurs assimilées		-	-
Créances sur les établissements de crédit	3.a	1 028 993	1 038 588
Opérations avec la clientèle	3.b	2 794	3 180
Obligations et autres titres à revenu fixe		-	-
Actions et autres titres à revenu variable		-	-
Participations et autres titres détenus à long terme	3.c	28	28
Parts dans les entreprises liées	3.c	14 358	14 478
Crédit-bail et location avec option d'achat			
Immobilisations incorporelles	3.f	1 726	1 752
Immobilisations corporelles	3.f	375	284
Actions propres		-	-
Autres actifs	3.d	32 525	34 579
Comptes de régularisation	3.e	16 628	19 538
Total actif		1 097 427	1 112 427
Dettes (en milliers d'euros)			
Banques centrales et CCP			
Dettes envers les établissements de crédit	3.a	518 148	542 014
Opérations avec la clientèle	3.b	528 872	518 465
Dettes représentées par un titre		-	-
Autres passifs	3.d	15 642	16 973
Comptes de régularisation	3.e	11 435	12 753
Provisions pour risques et charges	3.g	6 812	6 200
Dettes subordonnées		-	-
Total dettes		1 080 909	1 096 405
Capitaux propres	5.b		
— Capital souscrit		4 302	4 302
— Prime d'émission		5 639	5 639
— Réserves		4 200	6 833
Résultat de l'exercice		2 377	-752
Total capitaux propres		16 518	16 022
Total passif		1 097 427	1 112 427

Hors Bilan

Hors bilan	2020	2019
Engagements donnés		
Engagements de financement	-	-
Engagements de garantie	36 285	2 120
Engagements sur titres	15 441	14 524
Engagements reçus		
Engagements de financement	-	-
Engagements de garantie	35 999	-
Engagements sur titres	15 441	14 524

II. — Compte de résultat

En milliers d'euros au 31 décembre	Notes	2020	2019
Intérêts et produits assimilés	2.a	7 536	8 119
Intérêts et charges assimilées	2.a	-2 120	-1 892
Revenus des titres à revenu variable	2.b	777	1 519
Commissions (produits)	2.c	44 865	42 778
Commissions (charges)	2.c	-14 101	-14 907
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	2.d	-1	-1

Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés		0	0
Autres produits d'exploitation bancaire		0	82
Autres charges d'exploitation bancaire		-1 152	-796
Produit net bancaire		35 804	34 902
Frais de personnel	4	-20 162	-21 540
Autres frais administratifs	5	-12 049	-14 395
Dotations aux amortissements et aux dépréciations sur immobilisations corporelles et incorporelles		-164	-179
Résultat brut d'exploitation		3 429	-1 212
Coût du risque	2.e	-305	-155
Résultat d'exploitation		3 124	-1 367
Gains ou pertes sur actifs immobilisés	2.f	2	-6
Résultat courant avant impôt		3 126	-1 373
Dotations nettes aux provisions réglementées		-12	3
Résultat exceptionnel		0	0
Impôt sur les bénéfices	2.g	-737	618
Résultat net		2 377	-752

III. — Annexes

Généralités

Les comptes annuels de PORTZAMPARC sont intégrés dans les comptes annuels consolidés établis par BNP Paribas ; ces derniers sont disponibles au siège de BNP Paribas, sis 16 boulevard des Italiens, F-75009 Paris.

1. Résumé des principes comptables appliqués par PORTZAMPARC

1.a Principes

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2020 ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables françaises en vigueur, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

1.b Règles générales

Les comptes de PORTZAMPARC sont établis conformément aux principes comptables généraux applicables en France aux entreprises d'investissement tels que figurant dans le règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014.

1.c Méthodes comptables

La méthode retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques. La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à leur coût d'acquisition compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens (prix d'achat et frais accessoires, mise en service) à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition (droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes) ou à leur coût de production.

Immobilisations

Les intérêts des emprunts ne sont pas inclus dans le coût des immobilisations.

Les immobilisations incorporelles sont constituées par les acquisitions de logiciels.

Les logiciels acquis font l'objet d'un amortissement selon la méthode linéaire sur la durée probable d'utilisation du logiciel dans un délai maximal de 3 ans.

Quant aux coûts de maintenance de logiciels, ils sont enregistrés en charges au compte de résultat lorsqu'ils sont encourus. En revanche, les dépenses qui participent à l'amélioration des fonctionnalités du logiciel ou contribuent à en allonger sa durée de vie sont portées en augmentation du coût d'acquisition ou de confection initiale. Les immobilisations corporelles sont principalement constituées par le matériel informatique, le mobilier, les installations et agencements. Les amortissements sont calculés sur la durée normale d'utilisation des biens selon le mode linéaire. En particulier, les durées d'amortissement sont de 20 ans pour les installations générales et techniques, de 10 ans pour les agencements et de 5 ans pour le matériel informatique. Les créances et les dettes ont été enregistrées à leur valeur nominale.

Les titres de participation ainsi que les autres titres immobilisés ont été évalués aux prix pour lesquels ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur des titres cédés a été estimée selon la méthode FIFO.

Lorsque la valeur d'usage des participations est inférieure à la valeur d'acquisition, une dépréciation est constituée à hauteur du différentiel.

Les provisions correspondent notamment à l'évaluation des risques identifiés au titre des litiges en cours.

Engagement en matière de retraite : le personnel de la Société de bourse bénéficie d'indemnités de départ et autres avantages liés à l'ancienneté.

Les charges et produits sont comptabilisés selon le principe de séparation des exercices.

Les courtages et commissions sont comptabilisés aux dates de réalisation des opérations pour leur montant net de remises.

En ce qui concerne les principales catégories de comptes propres aux Entreprises d'Investissement, les méthodes comptables appliquées sont les suivantes :

Comptes d'opérations avec la clientèle

Les dépréciations des créances clients sont évaluées au cas par cas en fonction des risques de non recouvrement à la clôture.

Les provisions pour créances douteuses couvrant des risques inscrits à l'actif du bilan sont affectées en déduction des actifs concernés.

La restructuration d'une créance pour cause de difficultés financières de l'emprunteur donne lieu au calcul d'une décote représentant l'écart, en valeur actualisée, entre les nouvelles conditions de rémunération et les conditions initiales de rémunération de ladite créance. Les décotes sont comptabilisées en déduction de l'actif et reprises en résultat de façon actuarielle sur la durée de vie résiduelle de la créance. Lorsqu'une créance ayant fait l'objet d'une première restructuration présente à nouveau des échéances impayées, la créance est immédiatement déclassée en créances douteuses ou en créances douteuses compromises.

Lorsque le paiement des échéances initiales d'un crédit devenu douteux a repris de manière régulière, celui-ci peut à nouveau être classé dans la catégorie des créances saines. De même, les créances douteuses ayant fait l'objet d'une restructuration dont les termes sont respectés, et pour lesquelles le risque de crédit n'est plus avéré, sont également reclassées en créances saines.

Sont considérées comme douteuses compromises, les créances sur des contreparties dont les conditions de solvabilité sont telles qu'après une durée raisonnable en douteux, aucun reclassement en sain n'est prévisible, les créances issues de restructurations pour lesquelles le débiteur est à nouveau en défaut, ainsi que les créances classées en douteux depuis plus d'un an, sur lesquelles un défaut de paiement a été constaté, et qui ne sont pas assorties de garanties de recouvrement quasi intégral de la créance.

Comptes de négociations et de règlements

Ces comptes enregistrent, au coût historique, dès la date de transfert de propriété, l'ensemble des achats et des ventes d'instruments financiers pour compte de tiers dont les opérations de livraison et de règlement ne sont pas encore dénouées.

Sur le marché au comptant français, la date de transfert de propriété est la date de négociation.

Opérations de transactions sur titres

Les titres de transaction, acquis en vue d'une cession à court terme, sont comptabilisés au bilan en opérations de transactions sur titres. Ils sont évalués à la valeur du marché du jour le plus récent. Le solde global des différences résultant des variations de cours est comptabilisé en date de clôture dans les résultats de l'exercice. Ce principe s'applique aux titres figurant au poste « erreurs et omissions ».

Opérations de placement

Les titres de placement, acquis avec l'intention de les détenir durant une période supérieure à 6 mois, sont enregistrés au bilan à leur prix d'achat hors coupon couru. À la clôture de l'exercice, les titres de placement sont évalués par rapport à leur valeur de négociation. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées, seules les moins-values latentes sont comptabilisées par l'inscription d'une provision pour dépréciation du portefeuille titres.

Opérations libellées en Devises

Les positions de change sont, d'une manière générale, évaluées aux cours de change officiels de fin de période. Les profits et les pertes de change résultant des opérations courantes conclues en devises sont enregistrés dans le compte de résultat.

Les produits perçus et les charges payées en monnaie étrangère sont convertis en euros au cours du jour de leur perception ou de leur paiement.

Les produits et les charges courus en monnaie étrangère sont convertis en euros au cours du dernier jour du mois de leur enregistrement.

Les avantages consentis au personnel sont classés en quatre catégories :

- **Les avantages à court terme** tels que les salaires, les congés annuels, l'intéressement, la participation, l'abondement. L'entreprise comptabilise une charge lorsqu'elle a utilisé les services rendus par les membres du personnel en contrepartie des avantages qui leur ont été consentis.
- **Les indemnités de fin de contrat de travail** versées notamment dans le cadre de plans de cessation anticipée d'activité. Elles résultent notamment de l'avantage accordé aux membres du personnel lors de la résiliation du contrat de travail.
- **Les avantages postérieurs à l'emploi** constitués notamment par des compléments de retraite bancaire et par les primes de fin de carrière. Ils font l'objet d'évaluations actuarielles tenant compte d'hypothèses démographiques et financières. La valeur des actifs de couverture éventuels est déduite du montant de l'engagement provisionné. La mesure de l'obligation résultant d'un régime et de la valeur de ses actifs de couverture peut évoluer fortement d'un exercice à l'autre en fonction de changements d'hypothèses actuarielles et entraîner des écarts actuariels. À compter du 1er janvier 2013 PORTZAMPARC applique la recommandation de l'Autorité des Normes Comptables n° 2013-02 du 7 novembre 2013 relative aux règles d'évaluation et de comptabilisation des engagements de retraite et avantages similaires. Ainsi, les écarts actuariels et les effets de plafonnement de l'actif sont désormais comptabilisés intégralement en résultat ; le produit attendu des placements est déterminé en utilisant le taux d'actualisation des engagements.
- **Les avantages à long terme** qui comprennent les congés rémunérés (le compte épargne temps) et les primes liées à l'ancienneté. La méthode d'évaluation actuarielle est similaire à celle qui s'applique aux avantages postérieurs à l'emploi, mais les écarts actuariels sont comptabilisés immédiatement et aucun corridor n'est appliqué. En outre, l'effet lié à d'éventuelles modifications de régime considérées comme afférent à des services passés est comptabilisé immédiatement.

Impôts sur les sociétés

Portzamparc enregistre comptablement ses impôts différés depuis 2010.

L'impôt sur les bénéfices constitue une charge de la période à laquelle se rapportent les produits et les charges, quelle que soit la date de son paiement effectif. Lorsque la période sur laquelle les produits et les charges concourent au résultat comptable ne coïncide pas avec celle au cours de laquelle les produits sont imposés et les charges déduites, Portzamparc comptabilise un impôt différé, déterminé selon la méthode du report variable prenant pour base l'intégralité des différences temporaires entre les

valeurs comptables et fiscales des éléments du bilan et les taux d'imposition applicables dans le futur dès lors qu'ils ont été votés. Les impôts différés actifs font l'objet d'un enregistrement comptable tenant compte de la probabilité de récupération qui leur est attachée.

Enfin, la société Portzamparc fait partie du groupe fiscal BNP Paribas depuis le 01 Janvier 1996.

2. Notes relatives au compte de résultat de l'exercice 2020

2.a Marge d'intérêts

En milliers d'euros	2020		2019	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Établissements de crédit	7 536	-2 120	8 119	-1 892
Comptes à vue, prêts et emprunts	7 536	-2 120	8 119	-1 892
Titres reçus (donnés) en pension livrée	0	0	0	0
Clientèle				
Comptes à vue, prêts et comptes à terme	0		0	0
Obligations et autres titres à revenu fixe	0	0	0	0
Titres de placement	0	0	0	0
Produits et charges d'intérêts	7 536	-2 120	8 119	-1 892

2.b Revenus des titres à revenu variable

En milliers d'euros	2020	2019
	Produits	Produits
Parts dans les entreprises liées	777	1 519
Revenus des titres à revenu variable	777	1 519

Les dividendes reçus en 2020 ont été versés par notre filiale Portzamparc Gestion.

2.c Commissions

En milliers d'euros	2020		2019	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Opérations bancaires et financières	1 724	-2 065	1 356	-1 786
Prestations de services financiers	43 141	-12 036	41 422	-13 121
Produits et charges de commissions	44 865	-14 101	42 778	-14 907

2.d Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation

En milliers d'euros	2020	2019
Résultat sur opérations de titres de transaction	-1	-1
Résultat sur opérations de change	-	0
Résultat sur portefeuille de négociation	-1	-1

2.e Coût du risque, provisions pour créances douteuses ou risques

En milliers d'euros	2020	2019
Dotations ou reprises nettes aux provisions de l'exercice :	-305	-155
Récupération sur créances amorties	0	0
Reprise de provisions sur intérêts impayés, comptabilisées dans le produit net bancaire et non incluses dans le coût du risque	0	0
Coût du risque	-305	-155

En milliers d'euros	2 020	2 019
Solde au 1er janvier	1 874	1 554
	1 874	1 554
Dotations ou reprises nettes aux provisions de l'exercice	306	287
	306	287
Amortissement de créances irrécupérables antérieurement provisionnées	-2	-87
	2	87
Variation des parités monétaires et divers	0	-45
Fusion	0	165
	0	165
Provisions pour créances douteuses	2 178	1 874

Les provisions se décomposent comme suit :

En milliers d'euros	2 020	2 019
Provisions déduites de l'actif	2 178	1 874

Relatives aux créances sur la clientèle	2 178	1 874
Provisions pour créances douteuses ou risques	2 178	1 874

2.f Gains ou pertes sur actifs immobilisés

En milliers d'euros	2020		2019	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Participations et autres titres détenus à long terme	0		0	
Cessions	0		0	
Provisions	0		0	
Parts dans les entreprises liées	2		-6	
Cessions	0		0	
Provisions	2		-6	
Immobilisations d'exploitation	0		0	
Total	2		-6	
Gains ou pertes nets sur actifs immobilisés	2		-6	

2.g Impôt sur les bénéfices

En milliers d'euros	2020	2019
Impôts courants de l'exercice	-320	0
Impôts différés de l'exercice	-417	618
Impôt sur les bénéfices	-737	618

3. Notes relatives au bilan au 31 décembre 2020**3.a Créances et dettes envers les établissements de crédit**

En milliers d'euros	2020	2019
Prêts et créances	1 028 993	1 038 588
Comptes ordinaires débiteurs	581 308	590 940
Comptes à terme et prêts	447 685	447 648
Titres et valeurs reçues en pension	-	-
Prêts et créances sur les établissements de crédit	1 028 993	1 038 588
<i>Dont créances rattachées</i>	<i>2 685</i>	<i>2 648</i>

En milliers d'euros	2020	2019
Dépôts et emprunts	518 148	542 014
Comptes ordinaires créditeurs	33 287	57 176
Comptes et emprunts	484 861	484 838
Dettes envers les établissements de crédit	518 148	542 014
<i>Dont dettes rattachées</i>	<i>417</i>	<i>355</i>

3.b Opérations avec la clientèle

En milliers d'euros	2020	2019
Prêts et créances	2 794	3 180
Opérations avec la clientèle - Actif	2 794	3 180

Le total des prêts et créances sur la clientèle, ventilé par contrepartie se décline comme suit :

En milliers d'euros	2020		Total	2019		Total
	Encours sains	Encours douteux nets de provision		Encours sains	Encours douteux nets de provision	
Clientèle financière	-	-	-	-	-	-
Entreprises	6	-	6	11	-	11
Entrepreneurs	-	-	-	-	-	-
Particuliers	2 676	112	2 788	3 134	35	3 169
Autres non financiers	-	-	-	-	-	-
Total	2 682	112	2 794	3 145	35	3 180

En milliers d'euros	2020	2019
Dépôts	528 872	518 465
Comptes ordinaires créditeurs	341 540	322 471
Comptes d'épargne à régime spécial	187 332	195 994
Opérations avec la clientèle - Passif	528 872	518 465
<i>Dont dettes rattachées</i>	<i>-</i>	<i>-</i>

Les Plans d'Épargne en Actions ouverts par les clients de Portzamparc dans ses livres constituent l'intégralité du poste Comptes d'épargne à régime spécial.

3.c Titres détenus/ immobilisations financières

En milliers d'euros	2020		2019	
	Valeur nette comptable	Valeur de marché	Valeur nette comptable	Valeur de marché
Parts dans les entreprises liées (1)	14 358	14 358	14 478	14 478
<i>dont provisions</i>	-	-	-	-
Parts dans les entreprises liées	14 358	14 358	14 478	14 478

(1) Une entreprise est considérée comme liée à une autre lorsqu'elle est susceptible d'être incluse par intégration globale dans un même ensemble de consolidation (C. Com art. R 123-196-9 °).

En milliers d'euros	Valeurs brutes				Provisions				Valeurs nettes			
	01/01/2020	Acquisitions	Remboursements et cessions	Transferts et autres variations	31/12/2020	01/01/2020	Dotations	Reprises	Autres variations	31/12/2020	2020	2019
Participations et ATDLT (note 3.c)	34	-	-	-	34	6	-	-	-	6	28	28
Parts dans les entreprises liées (note 3.c)	14 478	-	-120	-	14 358	-	-	-	-	-	14 358	14 478
Immobilisations financières	14 512	-	-120	-	14 392	1 702	-	-	-	6	14 386	14 506

3.d Autres actifs et passifs

En milliers d'euros	2020	2019
Impôts différés - actif	2 041	2 459
Comptes de règlements opérations sur titres	2 159	1 794
Autres actifs divers	28 325	30 326
- Dépôts et cautions	7 373	8 127
- État et Collectivités	1 715	2 009
- Autres comptes débiteurs	1 292	1 321
<i>Titres et valeurs reçus en pension (1)</i>	<i>17 945</i>	<i>18 869</i>
Autres Actifs	32 525	34 579
Comptes de règlements opérations sur titres	2 122	2 892
Autres passifs divers	13 520	14 081
- Fournisseurs	1 425	1 210
- Dépôts et cautions	2 671	4 170
- État et Collectivités	2 461	1 636
- Personnel et cptes ratt.	6 249	6 447
- Autres comptes créditeurs	714	618
Autres Passifs	15 642	16 973

(1) Titres reçus en pension dans le cadre de l'activité SRD de nos clients.

3.e Comptes de régularisation

En milliers d'euros	2020	2019
Produits à recevoir (1)	3 686	2 810
Autres comptes de régularisation débiteurs (2)	13 271	16 939
Provision autres comptes de régularisation débiteurs douteux	-329	-211
Comptes de régularisation - actif	16 628	19 538
Charges à payer	11 132	10 312
Autres comptes de régularisation créditeurs	303	2 441
Comptes de régularisation - passif	11 435	12 753

(1) Produits à recevoir essentiellement constitués de commissions de placement sur OPCVM et de commissions de courtier en assurance.

(2) Dont 12 747 179.37 EUR fin 2019 et 10 967 647.99 EUR fin 2020 sur le compte Copartis pour couvrir l'activité quotidienne.

3.f Immobilisations d'exploitation

En milliers d'euros	2020		2019	
	Montant brut	Amort. Et provisions	Montant net	Montant net
Logiciels informatiques	2 211	-2 193	18	44
Fonds de commerce	10 327	-8 619	1 708	1 708
Immobilisations incorporelles	12 538	-10 812	1 726	1 752
Équipement, mobilier, installations	1 336	-961	375	284
Immobilisations corporelles	1 336	-961	375	284

En milliers d'euros

Tableau des immobilisations

	Valeur brute au début de l'exercice	Acquisitions Créations Virements	Diminution cessions ou hors services	Autres	Valeur brute Fin d'exercice
Logiciels informatiques	2 211	-	-	-	2 211
Fonds de commerce	10 327	-	-	-	10 327
Autres immobilisations incorporelles	-	-	-	-	-
Immobilisations incorporelles	12 538	-	-	-	12 538
Équipement, mobilier, installations	1 107	229	-	-	1 336
Immobilisations corporelles	1 107	229	-	-	1 336

En milliers d'euros	Tableau des amortissements des immobilisations				
	Montants des amortissements début d'exercice	Augmentation : dotations de l'exercice	Diminution : Sorties actif et reprises	Autres	Montants des amortissements fin d'exercice
Logiciels informatiques	-2 167	-26	0	0	-2 193
Fonds de commerce	-8 619	-	-	0	-8 619
Immobilisations incorporelles	-10 786	-26	0	0	-10 812
Équipement, mobilier, installations	-823	-138	0	0	-961
Immobilisations corporelles	-823	-138	0	0	-961

3.g Provisions

En milliers d'euros	2019	Dotations	Reprises	Autres variations	2020
Provisions pour engagements sociaux	5 300	1 002	-213	-	6 089
Autres provisions pour risques et charges	900	53	-230	-	723
Provisions	6 200	1 055	-443	-	6 812

4. Rémunérations et avantages consentis au personnel

En milliers d'euros	2020	2019
Salaires et traitements	-11 380	-12 528
Charges sociales et fiscales	-7 512	-8 201
Participation et Intéressement des salariés	-1 270	-811
Total frais de personnel	-20 162	-21 540

Conformément à l'article 24-18 du décret du 29 novembre 1983, le montant des rémunérations allouées au titre de l'exercice aux membres des organes d'administration, de direction et de surveillance n'est pas fourni car cela reviendrait à communiquer une rémunération individuelle.

Au 31 décembre	2020	2019
Cadres	140	155
Non-cadres	23	31
Total	163	186

5. Autres frais administratifs

	2020		2 019	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Autres frais administratifs	0	-12 049	0	-14 395
Autres frais administratifs	0	-12 049	0	-14 395
Autres frais administratifs	0	-12 049	0	-14 395

6. Informations complémentaires

6.a Évolution du capital en euros

	2020			2019		
	Nombre d'actions	Valeur Unitaire	Montant	Nombre d'actions	Valeur Unitaire	Montant
À l'ouverture	4 302 024	1	4 302 024	4 301 829	1	4 301 829
À la clôture	4 302 024	1	4 302 024	4 302 024	1	4 302 024
Bénéfice par actions						

Le 2 septembre 2019, Portzamparc a procédé à une augmentation de son capital de 195 euros, par création et émission de 195 actions nouvelles d'une valeur nominale de 1 euro chacune, lesquelles ont été directement attribuées à l'Actionnaire Minoritaire de PORTZAMPARC Société de Bourse qui détenait 5 actions Portzamparc société de bourse.

6.b Tableau de passage des capitaux propres du 31 décembre 2018 au 31 décembre 2020

En milliers d'euros	Capital	Prime d'émission et autres primes	Résultat et réserves de la période	Total capitaux propres
Capitaux propres au 31 décembre 2018	4 302	5 636	6 824	16 762
Dividendes versés sur le résultat de l'exercice 2018			0	0
Augmentation de capital		3		3
Résultat de l'exercice 2019			-752	-752
Provisions règlementées.			9	9
Capitaux propres au 31 décembre 2019	4 302	5 639	6 081	16 022
Dividendes versés sur le résultat de l'exercice 2019			-1 893	-1 893
Augmentation de capital				
Résultat de l'exercice 2020			2 377	2 377
Provisions règlementées.			12	12
Capitaux propres au 31 décembre 2020	4 302	5 639	6 577	16 518

6.c Informations sectorielles

Les encours bilanciaux des opérations interbancaires et assimilées ainsi que des opérations avec la clientèle se répartissent géographiquement de la manière suivante :

En milliers d'euros	Opérations interbancaires et assimilées		Opérations avec la clientèle		Total par zone géographique	
	2020	2019	2020	2019	2020	2019
France	1 028 993	1 038 588	2 794	3 180	1 031 787	1 041 768
Total des emplois	1 028 993	1 038 588	2 794	3 180	1 031 787	1 041 768
France	518 148	542 014	528 872	518 465	1 047 020	1 060 479
Total des ressources	518 148	542 014	528 872	518 465	1 047 020	1 060 479

6.d Échéances des emplois et des ressources

En milliers d'euros	Opérations	Durée restant à courir					Total
	À vue au jour le jour	Jusqu'à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Provisions	
Emplois							
Créances sur les établissements de crédit	583 993	-	25 000	225 000	195 000	-	1 028 993
Opérations avec la clientèle	2 794	-	-	-	-	-1 849	2 794
Obligations et autres titres à revenu fixe				-	-		-
Ressources							
Dettes envers les établissements de crédit	33 148	485 000	-	-	-	-	518 148
Opérations avec la clientèle	341 540	-	-	187 332	-	-	528 872

6.e Événements survenus depuis la fin de l'exercice

Aucun événement majeur n'est intervenu depuis la fin de l'exercice 2020.

6.f Faits marquants

L'épidémie de coronavirus, reconnue comme pandémie par l'Organisation Mondiale de la Santé le 11 mars 2020 et les diverses mesures mises en place par les gouvernements et organismes de réglementation pour lutter contre sa propagation ont affecté la chaîne d'approvisionnement mondiale ainsi que la demande de biens et de services et ont de ce fait un impact important sur la croissance mondiale. Dans le même temps, les politiques budgétaires et monétaires ont été assouplies pour soutenir l'économie.

Pour Portzamparc, cette épidémie s'est principalement traduite par une hausse significative de la volatilité sur les marchés financiers ayant entraîné une augmentation des transactions enregistrées, une adaptation des méthodes de travail privilégiant le travail à domicile et une augmentation du coût du risque.

7. Projet d'affectation du résultat au 31/12/2020 en euros

Origines :	
Bénéfice net de l'exercice	2 376 768,06
Report à nouveau	35 174,47
Réserves libres	
Total	2 411 942,53
Affectations :	
Affectations aux réserves	
— Réserve légale	
— Réserve spéciale des plus-values à long terme	
— Autres réserves	
Dividendes	2 409 133,44
Report à nouveau	2 809,09
Total	2 411 942,53

Le dividende d'un montant de 2 409 133,44 millions d'euros à verser aux actionnaires de Portzamparc - sur la base du nombre d'actions existantes au 31 décembre

2020 - correspond à une distribution de 0,56 euros par action au nominal de 1 euro.

8. Principales filiales et participations

Libellé titre	SIREN	Dev.	Capital	Réserves et RAN avant affectation des résultats	Résultat (Bénéfice ou perte du dernier exercice clos)	PNB	Capital	Réserves et RAN avant affectation des résultats	Résultat (Bénéfice ou perte du dernier exercice clos)	PNB	Quote-part de capital détenue
En milliers de devises							En milliers d'euros (*)				En %
I - Renseignements détaillés sur chaque filiale et participation dont la valeur nette excède 1 % du capital de PPSA											
1. Filiales (détenues à + de 50 %)											
LILAS BRASSERIE -SCI	411769060	EUR	15	-124	209	299	15	-124	209	299	99 % (1)
13 rue de la Brasserie 44100 Nantes											
PORTZAMPARC GESTION	326991163	EUR	308	568	594	5 057	308	568	594	5 057	100 % (1)
10 rue Meuris 44100 Nantes											
2. Participations (détenues entre 10 et 50 %)											

(*) conversion au cours du 31/12/2020

(1) données sociales au 31 décembre 2020

II - Renseignements globaux concernant toutes les filiales et participations

en milliers d'euros	Filiales		Participations	
	Françaises	Étrangères	Françaises	Étrangères
Valeur Comptable des titres détenus				
– Valeur brute	5 537	0	0	0
– Valeur Nette	5 537	0	0	0
Montants des prêts et avances accordés	0	0	0	0
Montants des emprunts	0	0	0	0
Montants des cautions et avals donnés	0	0	0	0
Montants des dividendes encaissés	776	0	0	0

IV. — Affectation du résultat

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise du Rapport de gestion du Conseil d'Administration, décide d'affecter le bénéfice net de l'exercice clos le 31 décembre 2020 tel que proposée par le Conseil d'Administration, de la manière suivante :

Détermination du bénéfice distribuable	(En euros)
Bénéfice net comptable de l'exercice clos le 31 décembre 2020	2.376.768,06
Augmenté du poste « Report à Nouveau » bénéficiaire	35.174,47
Augmenté du poste « Réserves libres »	0
Soit un total formant un bénéfice distribuable de :	2.411.942,53

Affectation du bénéfice distribuable

Dotation au poste « Réserve légale. »	0
Dotation au poste « Réserve spéciale des plus-values à long terme »	0
Dotation au poste « Autres réserves »	0
À titre de dividendes attribués aux actionnaires	2.409.133,44
Soit un solde affecté au poste « Report à Nouveau » de :	2.809,09
Total	2.411.942,53

L'Assemblée Générale, après avoir constaté l'existence d'un bénéfice distribuable de 2.411.942,53 euros, décide une distribution de dividendes d'un montant total de 2.409.133,44 euros.

Les dividendes d'un montant de 2.409.133,44 euros, à répartir entre les actionnaires se trouve ainsi fixé à 0.56 euro pour chacune des 4.302.024 actions de 1 euro de valeur nominale chacune, composant le capital social de la Société.

L'Assemblée Générale décide que les dividendes de l'exercice clos le 31 décembre 2020 ainsi distribués, seront mis en paiement à compter du 31 mai 2021.

Il est précisé que le poste « Réserve légale » ayant été intégralement doté conformément aux dispositions de l'article L. 232-10 du Code de commerce il ne sera pas procédé à un prélèvement d'une partie du bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2020 pour l'affecter à ce poste.

Enfin, l'Assemblée Générale décide d'affecter le solde du bénéfice distribuable au poste « Report à Nouveau », lequel présentera un solde créditeur de 2.809,09 euros.

Conformément aux dispositions légales, il est rappelé que les sommes distribuées au titre des trois derniers exercices ont été les suivantes :

Exercice	Nominal action	Nombre d'actions	Montant Distribution	Dividende net par action	Avoir fiscal par action	Distribution éligible à l'abattement prévu à l'article 158-3 2° du CGI
----------	----------------	------------------	----------------------	--------------------------	-------------------------	--

2017	1	4 301 829	2 452 042,53	0,57		
2018	1	4 302 024	0	0,00		
2019	1	4 302 024	1 892 890,56	0,44		

- L'exercice clos le 31 décembre 2017 a donné lieu à un versement de dividendes de 0,57 euro pour chacune des 4 301 829 actions composant le capital social au 31 décembre 2017, soit une somme totale nette de 2 452 042,53 euros ouvrant droit le cas échéant, et selon les bénéficiaires, à un abattement prévu à l'article 158-3 2° du Code Général des Impôts.
- L'exercice clos le 31 décembre 2018 n'a pas donné lieu à versement de dividendes.
- L'exercice clos le 31 décembre 2019 a donné lieu à un versement de dividendes de 0,44 euro pour chacune des 4 302 024 actions composant le capital social au 31 décembre 2019, soit une somme totale nette de 1 892 890,56 euros ouvrant droit le cas échéant, et selon les bénéficiaires, à un abattement prévu à l'article 158-3 2° du Code Général des Impôts.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à la majorité des voix des actionnaires.

V. — Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2020

À l'assemblée générale de la société Portzamparc,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Portzamparc relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

- Votre société comptabilise des dépréciations pour couvrir le risque de contrepartie sur ses créances clients inhérent à ses activités (notes 1.c paragraphe relatif aux comptes d'opérations avec la clientèle et 3.b de l'annexe). Nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au recensement des expositions, au suivi et à l'appréciation du risque de non-recouvrement des créances ainsi qu'à leur couverture par des dépréciations.
- Votre société constitue des provisions pour couvrir les risques et les litiges générés par son activité (note 3.g de l'annexe). Nous avons examiné la méthodologie d'évaluation de ces provisions, ainsi que les principales hypothèses utilisées.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires, à l'exception du point ci-dessous :

- La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce appellent de notre part l'observation suivante : les informations n'incluent pas les opérations bancaires et les opérations connexes, votre société considérant qu'elles

n'entrent pas dans le périmètre des informations à produire.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du Conseil d'Administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L.225-37-4 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Courbevoie et à Paris-La Défense, le 10 mai 2021

Les Commissaires aux comptes

Mazars
Matthew Brown
Associé

Deloitte & Associés
Stéphane Collas
Associé

VI. — Rapport de gestion

Le rapport de gestion est tenu à la disposition du public chez PORTZAMPARC au 1 Boulevard Haussmann, 75009 PARIS.